



Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert
Place Saint Lambert, 4
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Petite bafouille du président Mardi 20 août 2024

Cotisation 2024-2025

Nous alignant sur la majorité des clubs affiliés à la LBF, nous avons commencé l'an dernier à instaurer une cotisation annuelle au club.

Elle couvrait l'année 2024, mais en réalité, le calendrier de la LBF commence en septembre.

Nous allons à présent nous aligner sur ce calendrier également.

Nous vous demandons donc de vous acquitter de votre cotisation dès à présent, l'échéance aura lieu fin septembre : ceci veut dire que les non-cotisants paieront un droit de table de 7 euros par tournoi, dès le 1er octobre 2024.

Le montant à payer est de **25 euros**, au compte du club, **BE94.7512.0905.1814**.

L'avantage de la cotisation, c'est que le droit de table reste de **5 euros**, alors que pour un joueur occasionnel non cotisant, le droit de table est de **7 euros**.

Si de plus vous rajouter **15 euros**, soit au total **40 euros**, alors le club prendra en charge la cotisation annuelle à la LBF, qui est de 25 euros, et vous serez alors membre adhérent au club (sinon vous êtes « invité ») : cela vous donne également le droit de vote lors de l'Assemblée Générale qui a traditionnellement lieu le jour la fête du club (prochaine édition le lundi 31 mars 2025) et vous bénéficiez d'une réduction de 10 euros sur le repas qui a lieu durant cette fête.

Nous espérons que vous serez nombreux à devenir ou rester « membre adhérent », le nombre de membres adhérents actuel étant de vingt-six.

Philippe Taymans

Président des « Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert »